

Oslo, 28-29 mai 2009

Intervention de Jean-Pierre Boyer, Secrétaire général de la Commission française pour l'UNESCO

Excellences,
Chers collègues,
Chers amis,
Mesdames, Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de remercier le gouvernement norvégien et le Conseil de l'Europe, qui ont bien voulu m'inviter à participer au colloque inaugural du Centre Wergeland, auquel j'adresse tous mes vœux les meilleurs pour l'avenir. Je vais m'efforcer de faire tenir mon intervention dans les limites du temps qui m'est imparti : mon propos sera nécessairement elliptique, lacunaire, mes réflexions sans doute dispersées, et je vous prie par avance de m'en excuser. Je vous propose deux grands axes pour cette intervention : « Apprendre à vivre ensemble », d'une part, et « la coopération éducative en Europe et au-delà », d'autre part.

Apprendre à vivre ensemble

Le point de départ de ma réflexion sera l'élaboration d'un rapport de l'UNESCO sur l'éducation, à laquelle il m'a été donné de participer il y a une quinzaine d'années. Ce rapport avait été confié à une « Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle », composée de personnalités de l'ensemble des régions du monde, et présidée par Jacques Delors, qui était alors président de la Commission européenne. Dans son rapport, la Commission proposait de nombreuses pistes pour la réforme des systèmes éducatifs, fondées sur la vision prospective d'une éducation qui se déploie tout au long de la vie, et à laquelle contribuent tous les champs de l'activité humaine. Cette conception élargie, et très amicale de l'éducation devait reposer sur quatre grands piliers :

- Apprendre à connaître (et en particulier apprendre à apprendre)
- Apprendre à faire
- Apprendre à être
- Apprendre à vivre ensemble

La « Commission Delors » avait souhaité mettre tout particulièrement l'accent sur ce dernier pilier et avait développé en ce sens d'importantes réflexions : Apprendre à vivre ensemble, certes, mais comment ? et surtout, vivre ensemble, pour quoi faire ? Il ne m'est pas possible de rendre compte de l'ensemble de ces débats, mais je voudrais souligner simplement le fait que l'une des préconisations fondamentales des membres de la

Commission était d'éviter en tout premier lieu que l'éducation ne soit elle-même un facteur d'exclusion sociale : c'était en quelque sorte le principe « primum non nocere », d'abord ne pas être nuisible, de la médecine antique appliqué au champ des systèmes éducatifs. Cela implique de reconnaître les talents de chacun et d'éduquer à la diversité, en d'autres termes de définir une éducation inclusive que l'UNESCO n'a eu de cesse depuis lors de promouvoir, notamment lors de la Conférence internationale sur l'éducation qui s'est tenue à Genève à l'automne 2008. Il importe en effet de faire de la reconnaissance de la diversité un facteur positif de cohésion sociale et de participation démocratique. Alors que le sociologue français Durkheim mettait en avant, au début du siècle dernier, le rôle de l'éducation pour définir les « similitudes essentielles à la vie collective », il convient plutôt d'éduquer à la diversité des cultures: l'éducation pour la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique, qui fait l'objet de notre colloque, prend alors tout son sens.

La coopération éducative en Europe et au-delà

J'insisterai pour ma part sur « l'au-delà », sur la coopération de l'Europe avec d'autres régions du monde. Ce n'est pas, pour autant, négliger l'importance des coopérations qui se mettent en place, dans le cadre de l'UNESCO, à l'intérieur de la « grande Europe », telle que la définit le Conseil de l'Europe. La Commission française pour l'UNESCO a précisément organisé un atelier sur ce thème, au début de l'année 2008 à Strasbourg, en coopération avec le Conseil et avec l'UNESCO. Des chantiers importants de coopération ont été lancés par les Commissions nationales pour l'UNESCO de la Région, notamment dans le domaine de l'éducation inclusive, de l'éducation pour le développement durable, et bien évidemment sur les thèmes dont nous débattons aujourd'hui. Je tiens à ce propos à rendre hommage à Mme Battaini-Dragoni et à M. Gabriele Mazza, pour l'esprit de coopération et d'ouverture dont ils ont su faire preuve, à maintes reprises, à l'égard des Commissions européennes pour l'UNESCO.

Au-delà de l'Europe, je voudrais évoquer brièvement, à titre d'exemple, quelques initiatives qui ont été lancées dans le cadre du dialogue euro-arabe sur le thème « apprendre à vivre ensemble ». L'initiative a été lancée lors de la Conférence internationale de l'éducation de 2001 (dont le thème général était précisément : « Apprendre à vivre ensemble : avons-nous échoué ? ») par les Commissions nationales pour l'UNESCO des deux régions concernées. Un groupe de travail a été constitué, auquel participaient également des représentants de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Etats arabes pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO), et une conférence organisée conjointement par la Commission marocaine et la Commission française s'est tenue à Rabat en 2003 sur le thème : « Quelle éducation pour quelle citoyenneté ? ». Les débats ont montré clairement une double nécessité : celle de reconnaître nos interdépendances, mais aussi de maintenir la diversité de nos cultures. Des pistes pour la coopération inter-régionale ont là aussi été dégagées, et ont donné lieu à de nombreux projets, actuellement en cours. Je mentionnerai en particulier des échanges scolaires dans le cadre du réseau des écoles associées à l'UNESCO, ainsi que des études comparatives des manuels scolaires des deux régions : sur la base d'une méthodologie commune, des experts appartenant à l'Europe et au monde arabe ont entrepris d'étudier l'image de l'autre culture dans les manuels scolaires de leur propre pays. Le résultat de ces études devrait être publié au début de l'année prochaine. Enfin, la formation des enseignants au dialogue interculturel, qui sera l'un des objectifs majeurs du Centre Wergeland, a été unanimement désignée comme l'un des éléments-clés de la coopération éducative.

Je ne souhaite pas être trop long et je termine mon propos sur cet exemple d'une coopération entre l'Europe et une autre région dans le domaine de l'éducation. Ma conclusion aura surtout la forme d'un souhait : que le nouveau Centre soit un centre ouvert, sur la diversité culturelle de l'Europe, certes, mais aussi sur les autres régions et les autres cultures ; en tout état de cause, ces autres cultures sont dans l'Europe et, d'une certaine manière, elles sont l'Europe. Je ne puis qu'inviter, de façon concrète, le Centre Wergeland à se rapprocher des institutions qui travaillent dans ses domaines de compétence. Je pense à l'UNESCO en général, bien sûr, mais aussi à certains organismes qui en dépendent, comme le Bureau international de l'éducation, à Genève, qui accomplit un remarquable travail en matière d'études sur les contenus de l'éducation et sur les curricula. Il gagnerait aussi à s'appuyer sur des réseaux existants, comme celui des écoles associées à l'UNESCO, que j'ai mentionné plus haut, ou sur les Commissions nationales pour l'UNESCO qui seront, sans aucun doute, désireuses de cette coopération.

Je vous remercie de votre attention.